

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 23 octobre 2017

Objet de délibération :

Recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage suivi étude inondation de la rivière d'Ain

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, Présidente, sont présents 46 délégués sur 82, convoqués le 17 octobre 2017

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames S. RIGHETTI et V. GAILLARD – Messieurs L. CABASSUT – D. DELMAS – D. SOUCHON – J. BRUNET – R. DULOT – S. ALBERT – J. MARCELLI - JM SALVADORI – F. BOEGLIN – JP HERMAN – G. BALUFIN et M. PERROT
CC de la Côtière à Montluel : P. BATTISTA et F. BEAUVOIS
CC Miribel et Plateau : P. PROTIERE et A. GADIOLET

Est élu secrétaire de séance :

M. BERTHOU Jacques (C.C. de Miribel et du Plateau)

Le préfet de l'Ain par l'intermédiaire des services de la Direction Départementale de l'Ain (DDT01) a lancé en 2016 une étude hydraulique visant à actualiser la cartographie des zones inondables de la rivière d'Ain et de ses affluents entre le barrage de l'Allemand et la confluence du Rhône.

En réalisant une cartographie plus fiable grâce à de nouveaux procédés techniques, celle-ci doit en effet permettre d'améliorer la prévision des crues de cette rivière qui fait partie de quatre cours d'eau surveillés par le service prévision des cours d'eau du Rhône amont.

Les services de l'Etat envisagent de réviser à terme les PPRI sur les communes concernées par l'aléa débordement de l'Ain sur la base de cette étude.

Le périmètre de cette étude compte 26 communes dont 23 sont sur le périmètre du SCoT BUCOPA.

Le syndicat mixte BUCOPA chargé du SCoT est un acteur incontournable de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et est, à ce titre, membre du comité de suivi que le préfet a souhaité créer pour associer les décideurs locaux directement concernés par cette étude.

L'Etat souhaite à travers cette instance que les acteurs puissent se tenir informés de l'avancement de l'étude, mais surtout qu'ils puissent y participer activement notamment en partageant leur connaissance du terrain.

Il ressort des deux réunions de ce comité de suivi que les élus sont amenés à appréhender des données techniques sur lesquelles sans connaissances particulières en hydrogéologie il est difficile de se situer comme un interlocuteur pertinent pour les services de l'Etat.

Le syndicat mixte BUCOPA souhaite donc s'adjoindre les services d'un prestataire spécialisé dans le domaine de l'hydraulique et des risques naturels, compétent en premier lieu pour analyser les études réalisées et soumises à la concertation, en apprécier les points forts et éventuellement les points faibles ou incertitudes, identifier et proposer des pistes

de réflexions ou d'améliorations si nécessaire. Ce prestataire devra être également compétent pour en vulgariser le contenu et les termes, dans un objectif pédagogique à destination des élus concernés et ce, afin que la concertation avec les services de l'Etat soit la plus efficace possible.

Au regard des devis reçus par les Bureaux d'études consultés, le montant de la mission sera d'environ 8 000 € HT.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Madame la Présidente à recruter, après avis favorable du Bureau du syndicat mixte, un bureau d'études chargé de réaliser cette prestation

La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN

